



## Droits aux Allocations chômage

Par **marie61**, le **31/03/2015 à 19:03**

venant d'être licencié à 62 ans mais n'ayant pas 165 trimestres pour bénéficier d'une retraite à taux plein au titre de salarié , puis je bénéficier des allocations chômage dans la mesure où je suis un petit exploitant agricole en plus et que je cotise aussi à la MSA en tant que tel

Par **P.M.**, le **31/03/2015 à 19:38**

Bonjour tout d'abord,  
Si vous avez été licencié comme salarié, vous avez droit normalement à ce titre à l'indemnisation chômage si votre activité d'exploitant agricole ne vous procure pas des revenus a priori supérieurs à 30 % de l'ensemble...

Par **marie61**, le **31/03/2015 à 19:44**

on peut donc me demander mes déclarations d'impôts de l'an dernier pour prouver cela ?

Par **P.M.**, le **31/03/2015 à 19:48**

Notamment, effectivement, ou vos déclarations à la MSA...  
Merci pour votre attention...